



Conseil Economique et Social Régional de la Réunion

ASSEMBLEE PLENIERE DU 26 OCTOBRE 2007

**AVIS DES COMMISSIONS DU C.E.S.R.
SUR LA NOTE DE LA SECTION
« EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »
SUR LE CONGE-SOLIDARITE**

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

Les commissions tiennent, tout d'abord, à souligner la qualité et l'intérêt de ce travail de synthèse.

Elles relèvent que le congé-solidarité qui est un dispositif spécifique pour la Réunion, a permis d'élargir l'offre d'emploi au profit des jeunes de moins de 30 ans : ainsi plus de 2 000 d'entre eux ont été intégrés dans une activité pérenne. En cela, elles estiment que ce dispositif constitue une des réponses au problème de l'emploi à la Réunion.

Les commissions s'interrogent, en l'absence de signature de l'avenant à la convention cadre par les partenaires concernés, sur la volonté réelle de sa reconduction.

De plus, elles considèrent que l'amendement du 14 novembre 2006, introduit dans la loi de finances pour 2007, prolongeant cette mesure jusqu'au 31 décembre 2007 est un désengagement de l'Etat. En effet, il a limité d'une part, le champ d'application du dispositif, et d'autre part, il a réduit sa participation financière de 60 à 50 %.

D'une façon générale, les commissions ont noté une absence de volonté pour une mise en œuvre efficace de la mesure, aussi bien de la part de l'Etat, que des autres partenaires financeurs.

Concernant l'activation du dispositif jusqu'en décembre 2006, les commissions constatent avec regret, les faibles résultats dans le secteur du B.T.P. alors qu'il aurait dû toucher les métiers « pénibles ».

Concernant les indicateurs pour l'évaluation proprement dite du congé-solidarité, un aspect mérite d'être souligné et mis en exergue : celui de son coût. L'analyse faite par la section démontre qu'il s'avère inférieur à d'autres dispositifs qui lui sont comparables.

Les commissions soulignent également que le congé-solidarité est un outil de gestion des ressources humaines, basé sur le volontariat, au service de la stratégie de l'entreprise, mais dont les gains en termes de productivité ne pourront être appréciés qu'à long terme.

Les commissions se prononcent donc favorablement pour la reprise du dispositif de congé-solidarité moyennant les améliorations préconisées par la section et proposent son inscription dans le projet de loi programme pour l'Outre-mer.

Notamment, pour le secteur social et médico-social, les commissions estiment indispensable de prévoir un renforcement des formations des jeunes qui pourront facilement obtenir un emploi durable compte tenu de la forte demande actuelle et future.

De plus, elles souscrivent à l'idée d'organiser la concertation à travers la mise en place effective d'un Comité de suivi pour assurer le pilotage et l'évaluation du dispositif.

Enfin, les commissions pensent que la démarche d'évaluation doit être systématisée à l'ensemble des politiques publiques.